mazars

Business Pôle Les Près 22, rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq

Association de Promotion des Actions pour l'Epargne Retraite (APACTE)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

APACTE

Association

SIREN: 479 529 109

Siège social : 24 rue de la Pépinière 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association APACTE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APACTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeneuve d'Ascq, le 25 avril 2023

David Decroix

Associé

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

BILAN

ACTIF (en euros)	Montant Brut	Amortissement	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	0	0	0	0
Actif circulant				
Stocks et encours				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances :				
- Usagers et comptes rattachés				
- Autres	360 915		360 915	459 938
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	1 167 098		1 167 098	770 759
Caisse				
ACTIF CIRCULANT	1 528 013	0	1 528 013	1 230 697
Charges constatées d'avance	0		0	0
Tonarges considiees a avance	U		U	
TOTAL GENERAL	1 528 013	0	1 528 013	1 230 697

PASSIF	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
(en euros)		
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluations		
Réserve légale		
Réserve statutaire et contractuelle	1 077 733	553 106
Réserves réglementées		
Autres Réserves		
Report à Nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	443 846	524 627
Autres fonds associatifs		
fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions reglementées		
Droit des propriétaires		
FONDS PROPRES	1 521 579	1 077 733
Provisions pour risques et charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
Fond dédiés		
sur subventions de fonctionnement		
sur autres ressources		
Dettes		
Dettes fiscales et sociales	0	83 064
Avances et acompte reçus sur commande		00 004
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres	6 434	69 900
Produits contatés d'avance	0 404	03 300
i roduits contates à avance		
DETTES	6 434	152 964
TOTAL GENERAL	1 528 013	1 230 697

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

RUBRIQUES	déc-2022	déc-2021
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Subventions d'exploitations	0	0
Droits d'entrées	668 140	795 720
TOTAL	668 140	795 720
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	75 309	104 513
Impôts, taxes, versement assimilés	140	447
Salaires, traitements		
Charges Sociales		
Dotations amortissements sur immobilisations		
Autres charges	9 190	9 184
TOTAL	84 639	114 144
RESULTAT D'EXPLOITATION	583 501	681 576
Produits financiers	3 709	0
Charges financières	0	0
RESULTAT FINANCIER	3 709	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	587 210	681 576
RESOLIAT COOKART AVART IIIII OT	307 210	001 370
Produits exceptionnels	0	399
Charges exceptionnelles	600	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-600	399
Impôts sur les sociétés	142 764	157 348
	112701	107 0 10
TOTAL DES PRODUITS	671 849	796 119
TOTAL DES CHARGES	228 003	271 492
1017 L DEG OTH MOLO	223 000	Zi i roz
RESULTAT DE L'EXERCICE	443 846	524 627

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	* 31/12/2020 12 mois	*31/12/2019 12 mois	*31/12/2018 12 mois
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires H.T	668 140	795 720	56 200	43 000	35 700
Résultat av. impôts, participations,					
dot. amortissement et provisions	586 610	681 975	-4 745	-25 229	-42 010
Impôts sur les bénéfices	142 764	157 348	0	0	0
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dot. amortissement et provisions	-	-	-	-	-
Résultat net	443 846	524 627	-4 745	-25 229	-42 010
Résultat distribué	-	-	-	-	-

^{*} Les années 2017 à 2020 correspondent à l' ADERP renommée APACTE en 2021 après fusion-absorption d'A.PACTE au 1er janvier 2021.

VARIATION DES FONDS PROPRES

EN EURO

SITUATION A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	SOLDE	
Fonds propres avant distributions sur résultats and Distributions sur résultats antérieurs	1 077 733	
Fonds propres après distributions sur résultats an	1 077 733	
VARIATIONS EN COURS D'EXERCICE	En moins	En plus
Report à nouveau (affectation résultat N-1)	1 077 733	
Variations des réserves	1 0// 100	1 077 733
Autres variations (Résultat de l'exercice)		443 846
SOLDE	-	443 846
SITUATIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1	SOLDE
Fonds propres avant répartition		1 521 579

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

A - INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

1 - Bilan

Le total du bilan est de 1 528 013 Euros en 2022 contre 1 230 697 Euros en 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du Réglement 99-01 du CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous rappelons que les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

Un suivi du nombre d'adhérents par rapport au total des cotisations nous est fourni par l'assureur et contrôlé par l'Association.

Au 31 décembre 2022, le total des adhérents est de 33 407.

NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

ACTIF CIRCULANT

- Autres créances (à un an au plus)
 - Abeille Retraite Professionnelle (droits d'adhésions) :

360 915

Total autres créances : 360 915 €

- Disponibilités

En comptabilité, les comptes ouverts chez la Société Générale sont créditeurs au 31 décembre 2022 de 1 167 098 Euros.

NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

FONDS PROPRES

- Réserve statutaire 1 077 733

DETTES

- Provision Honoraires aux commissaires aux comptes ex. 2022

3 000

- Assurances au titre de l'exercice 2022

3 434

Total des autres dettes : 6 434 €

2 - Compte de résultat

- 1 Le résultat d'exploitation affiche un bénéfice de 583 501 Euros.
- 2 Le résultat courant avant impôts fait ressortir un bénéfice de 587 210 Euros.
- 3 Le résultat exceptionnel est une perte de 600 euros.
- **4** Le résultat global après impôts et résultat exceptionnel est de 443 846 Euros.